

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 057-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.78

Déposée le : 10.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 983/2020 du 2 septembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Le développement des énergies renouvelables n'avance qu'à petits pas

La Stratégie énergétique 2050 prévoit notamment de sortir progressivement du nucléaire pour le remplacer par des énergies renouvelables indigènes, comme l'hydraulique, le solaire, l'éolien ou la géothermie. A la faveur des objectifs fixés par la nouvelle loi sur l'énergie, des progrès techniques et de la réalité sociale, c'est surtout le photovoltaïque qui se développe. En hiver, la production intérieure d'électricité sera pourtant probablement bien inférieure à la demande. Dans ce contexte, la Suisse devra baser son approvisionnement sur les importations encore plus qu'auparavant et plus que prévu. L'EMPA aussi, dans sa dernière étude, prédit un important déficit d'électricité en hiver, même dans l'hypothèse d'un développement conforme à la Stratégie énergétique 2050. Le défi de garantir l'approvisionnement à tout moment dans ces conditions est donc d'autant plus grand que la sécurité de l'approvisionnement pour les importations dépend en fin de compte de la capacité et de la volonté d'exporter des pays voisins. L'Allemagne et la France sont en outre confrontées au défi de remplacer à long terme environ la moitié de leurs capacités de production, principalement par des énergies renouvelables. Une plus grande dépendance de la Suisse en matière d'importations est donc liée à des risques considérables.

Il faut chercher des solutions nouvelles et efficaces. Les possibilités techniques existent déjà, comme le développement de l'énergie hydraulique ou le couplage des secteurs, domaine où les sources d'énergie électricité, gaz et chaleur peuvent être couplées dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

- Quelles mesures permettraient, selon le Conseil-exécutif, d'accélérer la production indigène d'électricité dans le canton de Berne afin de parer à long terme à l'important déficit d'électricité, en particulier en hiver ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de l'interpellation selon lequel le développement des énergies renouvelables n'avance pas assez vite, en particulier pour la production de chaleur.

Il voit un grand potentiel pour accélérer ce développement dans les domaines des installations solaires, des éoliennes ainsi que des centrales thermiques et de chauffage au bois. A l'exception du projet « Trift », l'exploitation de la force hydraulique ne représente plus qu'un faible potentiel.

L'énergie éolienne représente le potentiel le plus important et le moins coûteux pour la production hivernale. Afin d'accélérer son développement, il convient de chercher à simplifier les longues procédures de planification actuelles. Cela concerne principalement les processus d'aménagement du territoire. La nécessité d'effectuer une pesée des intérêts au moyen d'études d'impact sur l'environnement n'est pas remise en question.

L'utilisation de l'énergie issue du bois constitue également un grand potentiel en hiver. Idéalement, de l'électricité et de la chaleur peuvent être produites par un couplage chaleur-force, qui permet d'augmenter aussi bien la part de chaleur que celle de courant issus d'énergies renouvelables. Le Conseil-exécutif compte continuer à améliorer les conditions générales pour l'utilisation de bois d'énergie.

L'énergie solaire a le plus grand potentiel de développement. Les installations montées sur des bâtiments peuvent apporter une contribution importante à la fourniture d'électricité, même en hiver, notamment celles qui sont situées en altitude, par exemple dans des lieux touristiques. Grâce aux nouvelles possibilités de consommer sa propre électricité, les installations solaires deviennent de plus en plus rentables pour les propriétaires immobiliers, d'autant plus quand il s'agit de nouvelles constructions.

Afin de pouvoir consommer en hiver le surplus de courant produit en été, des accumulateurs d'énergie de grande capacité seront nécessaires à l'avenir. Il n'est actuellement pas encore possible de déterminer avec certitude quelles technologies s'imposeront dans ce domaine ; la transformation chimique du courant en gaz renouvelables jouera sans doute un rôle prépondérant.

Le Conseil-exécutif est convaincu que grâce au développement de ces énergies renouvelables, la dépendance en matière d'importations n'augmentera pas à l'avenir.

Destinataires

– Grand Conseil